



# REGLEMENT

## BEACH SOCCER CHARENTE-MARITIME 2019

### 1<sup>ère</sup> édition – circulaire n°1 Saison 2018/2019

---

#### DEROULEMENT DE L'EPREUVE:

Le BEACH SOCCER CHARENTE-MARITIME 2019 est un **championnat organisé par le District de Football de la Charente-Maritime**, en partenariat avec les clubs de Royan-Vaux AFC et d'Oléron FC.

Ce championnat se compose d'un **tournoi départemental puis de quatre journées de championnat** qui se joueront sur les terrains spécifiques de Beach Soccer de Royan (plage de la grande conche) et de Boyardville (plage à côté du centre sportif départemental).

Cette phase départementale est **qualificative pour les phases régionales et nationales du NATIONAL BEACH SOCCER 2019** selon les critères d'invitations définis par le District de Football de la Charente-Maritime et la Ligue de Football de la Nouvelle Aquitaine.

#### PARTICIPATION DES CLUBS:

Le BEACH SOCCER CHARENTE-MARITIME 2019 est **ouvert à tous les clubs régulièrement affiliés à la FFF** (libre, Futsal, Entreprise, Loisir) ainsi qu'à tous les licenciés(es) libre, Futsal, Entreprise et Loisir, masculins et féminins.

Pour participer, les clubs ou les licenciés(es) engagés(es), s'inscrivent auprès du District et doivent **établir une liste de 8 joueurs(es) minimum et 20 joueurs(es) maximum par équipe**, indiquant les noms, prénoms, dates de naissance et numéros de licence des intéressés(es). Chaque feuille de match sera limitée à l'inscription de 12 joueurs maximum par match (5 joueurs, 7 remplaçants) et de 2 encadrants.

Les listes des clubs engagés et de leurs joueurs(es) sont communiquées au District au plus tard **15 jours avant l'entrée en compétition** (*phase départementale ou régionale*).

Les clubs désirant prendre part au National Beach Soccer auront la possibilité de comptabiliser parmi leur effectif 2 joueurs licenciés d'un autre club, ayant participé à la phase départementale. Pour les autres, le nombre d'invités(es) est illimité. Leur engagement sera validé par le Comité d'Organisation.

## LICENCE ET QUALIFICATION DES JOUEURS(ES):

Le BEACH SOCCER CHARENTE-MARITIME 2019 est une compétition de Football Loisir au sens du Statut du Football Diversifié.

Les dispositions du Statut du Football Diversifié ainsi que les lois du jeu du Beach Soccer édictées par la FIFA s'appliquent.

Les joueurs(es) doivent être qualifiés(es) en conformité avec les Règlements Généraux de la FFF.

La compétition est **ouverte aux joueurs et joueuses de catégorie Senior à laquelle peuvent également participer les joueurs(es) de catégorie U17, U18 et U19**, par exception à l'article 12.2 du Statut du Football Diversifié et dans le respect des conditions définies à l'article 73 des Règlements Généraux FFF.

Les joueurs(es) doivent être titulaires d'une **licence enregistrée avant le 30 avril de la saison en cours**, au sein d'un club FFF et dont la durée de validité s'étend jusqu'à la fin de l'épreuve.

Il doit s'agir d'une **licence de joueur Amateur** (*Libre, Futsal, Football d'Entreprise, Loisir*). Si le joueur n'est pas licencié, il doit demander une licence Foot loisir au sein du club engagé.

Un joueur(se) ne peut participer à la compétition que pour une seule équipe.

Les clubs désirant prendre part à la phase régionale du National Beach Soccer auront la possibilité de comptabiliser parmi leur effectif 2 joueurs maximums, licenciés d'un autre club. Pour les autres, le nombre d'invités(es) est illimité. Leur engagement sera validé par le Comité d'Organisation

Les arbitres exigent la présentation des licences et vérifient l'identité des joueurs avant chaque match.

Un joueur ne présentant pas de licence peut participer au match sous réserve de respecter les dispositions de l'article 141.1 des Règlements Généraux de la FFF.

Les dispositions de l'article 151 des Règlements Généraux ne sont pas applicables. Néanmoins, il est interdit pour tout(e) joueur(se) de participer le même jour à plus de 2 matchs de Beach Soccer de 3 fois 12 minutes.

## REGLEMENTATION :

### **TERRAINS:**

- Dimensions et tracés:

Le terrain de jeu doit être rectangulaire, la ligne de touche devant être plus longue que la ligne de but.

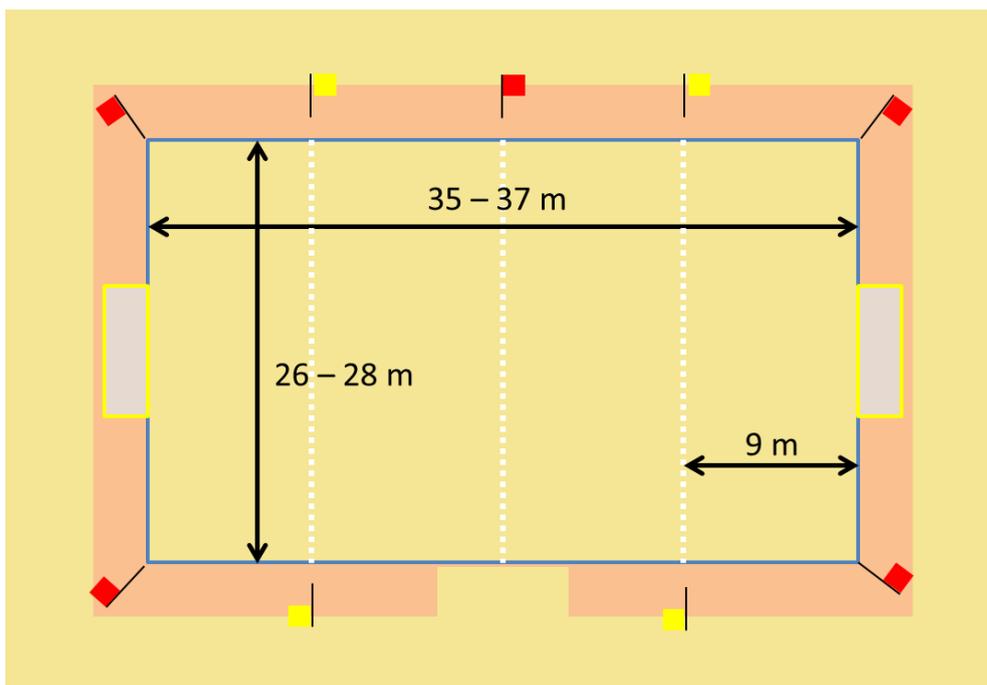
Longueur (ligne de touche) : minimum 35 m et maximum 37 m

Largeur (ligne de but) : minimum 26 m et maximum 28 m

- Buts:

Pour les rencontres de la phase départementale, il est demandé d'utiliser les terrains fixes (Terrains permanents ou terrains éphémères dotés de buts réglementaires).

Schéma d'un terrain type de Beach Soccer :



## LOIS DU JEU DE BEACH SOCCER :

Les lois du jeu de Beach Soccer de la F.I.F.A sont appliquées sur cette compétition

## CRITERES D'INVITATION AUX PHASES REGIONALES ET NATIONALES

Pour être représentées aux phases finales régionales et nationales, le district devra garantir, dans le cadre de sa phase qualificative, les conditions suivantes :

- Minimum de 5 rencontres par équipe
- Durée des rencontres de 3 x 12 minutes
- 2 rencontres maximum par journée et par équipe, sur deux week-ends minimum
- Minimum de 6 équipes engagées
- Entre 8 et 12 joueurs par équipe inscrits sur chaque feuille de match
- Arbitrage obligatoire par deux arbitres (minimum) formés aux règles du Beach-Soccer
- Format général de l'organisation des rencontres

## PROCEDURE POUR DETERMINER LE VAINQUEUR D'UN MATCH:

**Le barème de points est le suivant:**

- 0 point: défaite,
- 3 points: victoire temps réglementaire et par forfait,
- 2 points: victoire aux prolongations (3 minutes),
- 1 point: victoire aux penaltys (3 par équipe).

**En cas d'égalité de deux ou plusieurs équipes, il est tenu compte:**

- en premier lieu, du nombre de points obtenus lors des matchs joués entre les clubs ex aequo.
- en cas d'égalité de points, de la différence entre les buts marqués et les buts encaissés lors des matchs qui ont opposé les équipes à départager.
- en cas d'égalité de différence de buts lors des matchs disputés entre les équipes ex aequo, du plus grand nombre de buts marqués lors de ces rencontres.
- en cas de nouvelle égalité, de la différence entre les buts marqués et les buts concédés lors des matchs joués sur l'ensemble de la poule.
- en cas d'égalité de différence de buts sur l'ensemble des matchs, du plus grand nombre de buts marqués.

### **TOURNOI DEPARTEMENTAL : Samedi 8 Juin 2019**

Le BEACH SOCCER CHARENTE-MARITIME 2019 débutera par un **tournoi départemental sur la plage de la grande conche à Royan de 8h30 à 17h30.**

L'inscription des équipes est libre mais limitée aux 12 premières équipes inscrites.

Un **tirage au sort des poules aura lieu le samedi matin à 9h00 sur site** (deux équipes du même club ne peuvent se retrouver dans la même poule).

Six arbitres officiels au minimum seront présents sur la journée.

Les objectifs : rassemblement de toutes les équipes engagées sur un même lieu, la découverte de l'activité par la plupart des participants, le brassage des équipes et l'élaboration des poules de championnat.

Format du tournoi : 2 poules de 6 équipes sur 2 terrains, élaborées par tirage au sort le matin de la compétition. Matchs de 3x6' avec 3' par mi-temps.

8h30: Accueil des équipes, 9h00: tirage au sort des 2 poules, 10h00: Matchs 1, 10h30: Matchs 2, 11h00: Matchs 3, 11h30: Matchs 4, 12h00: Matchs 5, 12h30: Matchs 6, 13h00: Matchs 7, 13h30: Matchs 8, 14h30: Matchs 9, 15h00: Matchs 10, 15h30: Matchs 11, 16h00: Matchs 12, 16h30: Matchs 13, 17h00: Matchs 14, 17h30: Matchs 15, 18h00: Finale des premiers, 19h00: Propositions des poules de championnats aux équipes, apéritif, fin du tournoi.

### **CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL : Vendredis 14, 21, 28 juin et 5 juillet 2019**

Le BEACH SOCCER CHARENTE-MARITIME 2019 continuera à se jouer les **vendredis soirs de 18h30 à 21h00 sur deux terrains distincts** (Royan et Boyardville) en fonction de la destination des équipes engagées.

La composition des poules/l'affectation des équipes sur les 2 terrains sera proposée aux équipes à l'issue du tournoi.

Un terrain devra accueillir un minimum de 4 équipes ayant déjà participé au tournoi départemental. Dans le cas contraire, toutes les équipes seront regroupées sur 1 seul terrain.

1 seul forfait par équipe est autorisé. 2 forfaits par équipe entraînent un forfait général.

---

Format des journées de championnat : 1 poule de 6 équipes par terrain

### **Groupe A: terrain de Royan**

- Vendredi 14 Juin 2019 : Matchs de 3 x 6'  
A contre B, C contre D, E contre F, A contre C, B contre F, D contre E (2 matchs par équipes)
- Vendredi 21 Juin 2019 : Matchs de 3 x 6'  
A contre D, B contre E, C contre F, A contre E, B contre C, D contre F (2 matchs par équipes)
- Vendredi 28 Juin 2019 : Matchs de 3 x 12'  
A contre F, B contre D, C contre E (1 match par équipe)
- Vendredi 5 juillet 2019 : Matchs de 3 x 12'  
Journée de rattrapage

### **Groupe B: terrain de Boyardville**

- Vendredi 14 Juin 2019 : Matchs de 3 x 6'  
A contre B, C contre D, E contre F, A contre C, B contre F, D contre E (2 matchs par équipes)
- Vendredi 21 Juin 2019 : Matchs de 3 x 6'  
A contre D, B contre E, C contre F, A contre E, B contre C, D contre F (2 matchs par équipes)
- Vendredi 28 Juin 2019 : Matchs de 3 x 12'  
A contre F, B contre D, C contre E (1 match par équipe)
- Vendredi 5 juillet 2019 : Matchs de 3 x 12'  
Journée de rattrapage

## **LES VILLES ETAPES**

- Plage de la grande conche au niveau du sablo Drôme 17200 Royan
- Plage de Boyardville au niveau du café de la plage 17190 Saint Georges d'Oléron
  - Elles autorisent:
    - o la pratique saisonnière (Avril à Septembre) du Beach Soccer sur la plage de la plage,
    - o La pose de calicots publicitaires
    - o L'utilisation d'une sono occasionnelle
    - o La promotion des événements (distribution de tracts, affiches, site internet ...)
    - o La mise en place d'un apéritif succinct sur site, entre participants, à l'issue de la manifestation
  - Elles s'occupent :
    - o De l'installation des deux buts dans la période précitée et selon les dimensions réglementaires du règlement FIFA Beach-Soccer
    - o De la pose de deux pare-ballons derrière chaque buts
  - Elles donnent accès à :
    - o Un point d'eau, douches et sanitaires pendant les événements sportifs

- Elles garantissent :
  - o Les besoins techniques (électricité, eau, poste de secours, barrières ...)
  - o Le nettoyage et le nivellement du site la veille des manifestations
  - o La libre disposition du site pendant la manifestation
  - o La promotion de certains événements au plan local

### **MODALITES D'INSCRIPTION :**

Les inscriptions seront ouvertes du vendredi 15 Mars au vendredi 17 Mai 2019.

Les bulletins d'inscription et le présent règlement seront à télécharger sur le site de l'évènement [district@foot17.fff.fr](mailto:district@foot17.fff.fr)

Les inscriptions sont gratuites et les formulaires d'inscription devront être retournés via zimbra ou facebook au plus tard le vendredi 17 Mai 2019.

L'inscription au BEACH SOCCER CHARENTE-MARITIME 2019 prévoit :

- Une couverture d'assurance pour chaque joueur,
- Une disponibilité des terrains, des dates et des horaires,
- Un arbitre par terrain.
- La qualification des équipes-clubs à la phase régionale du National Beach Soccer
- Un classement des équipes engagées

### **DROIT D'IMAGE :**

Les participants autorisent expressément les organisateurs, ainsi que les ayant-droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'épreuve, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires et les livres, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Dans le cas où les participants sont mineurs, les personnes ayant autorité légale sur les mineurs autorisent expressément, les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'épreuve, sur tous les supports promotionnels de l'épreuve y compris les supports publicitaires et les livres, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.